

Options et opportunités (O₂) Ressource pour les écoles

À noter : Ce document contient des liens vers des sites Web externes. Ces liens ne sont fournis que par commodité et ne signifient pas que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a approuvé le contenu, les politiques ou les produits des sites Web en question. Le ministère ne contrôle ni les sites Web auxquels il est fait référence ni les sites mentionnés à leur tour sur ces sites Web. Il n'est responsable ni de l'exactitude des informations figurant sur ces sites, ni de leur caractère légal, ni de leur contenu. Le contenu des sites Web auxquels il est fait référence est susceptible de changer à tout moment sans préavis.

Les centres régionaux pour l'éducation, le Conseil scolaire acadien provincial et les éducateurs ont pour obligation, en vertu de la politique du ministère en matière d'accès à Internet et d'utilisation du réseau, de faire un examen et une évaluation préalables des sites Web avant d'en recommander l'utilisation auprès des élèves. Si vous trouvez une référence qui n'est pas à jour ou qui concerne un site dont le contenu n'est pas approprié, veuillez la signaler à l'adresse curriculum@novascotia.ca.

Options et opportunités (0₂)

© Crown copyright, Province of Nova Scotia, 2022

Document préparé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Il s'agit ici de la version la plus récente du programme utilisé par le personnel enseignant en Nouvelle-Écosse.

La reproduction partielle du contenu de cette publication est autorisée, du moment qu'elle est faite à des fins non commerciales et que le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse est explicitement remercié.

Table des matières

Vue d'ensemble.....	1
Introduction	1
Fondations du programme O ₂	1
Attentes du programme	2
Apprentissage du programme O ₂	2
Engagement de l'école envers les élèves du programme O ₂	2
La salle de classe du programme O ₂	2
Exigences pour le diplôme dans le cadre du programme O ₂	3
Participation des élèves dans une école du programme O ₂	3
À quoi ressemble la réussite dans une salle de classe du programme O ₂ ?	3
Conception universelle de l'apprentissage (UDL).....	4
Enseigner pour motiver les élèves	5
Portfolio numérique	5
L'enseignant du programme O ₂	5
Responsabilités de l'enseignant principal du programme O ₂	6
Gestion des dossiers	7
Documents requis*	7
Être admis au programme O ₂ ou le quitter	8
Processus d'admission	8
Autres recommandations liées à l'admission des élèves.....	8
Quitter le programme O ₂	9
Emploi du temps des élèves du programme O ₂	10
Taille des classes du programme O ₂	10
Horaire des enseignants et des cours.....	10
L'équipe du programme O ₂	11
Partenaires du programme O ₂	11
Célébrer l'apprentissage des élèves et les partenariats communautaires	11
Nova Scotia Community College (NSCC)	11
Gestion des risques : vue d'ensemble	12
Rôle du programme d'assurance des écoles (SIP—School Insurance Program) dans l'apprentissage en milieu communautaire.....	12
Transport :.....	13
Signaler des incidents ou des accidents.....	13
Annexe	14

Vue d'ensemble

Introduction

Le programme « Options et opportunités » (O₂) est un programme conçu en vue d'aider les élèves à se trouver une carrière ou une profession dans des contextes qui répondent à leurs besoins en matière d'apprentissage. Les élèves profitent de possibilités d'apprentissage pendant qu'ils développent des compétences et établissent des liens avec des milieux de travail, des établissements postsecondaires et des programmes de formation qui les aideront à effectuer la transition vers de nouveaux milieux après le secondaire. Les élèves inscrits au programme O₂ développeront les compétences transdisciplinaires et les aptitudes nécessaires pour leur permettre de se préparer à une vie remplie de transitions et d'apprentissage.

Le programme O₂ est un programme du deuxième cycle du secondaire qui dure trois ans dans le cadre duquel les apprenants font partie d'une cohorte et suivent des cours spécifiques ensemble. Ces cours comprennent Orientation 10, Apprentissage en milieu communautaire 11, et Anglais 10 ou Français 10. De plus, les élèves du programme O₂ doivent compléter un minimum de trois cours d'éducation coopérative. Les cours coop n'ont pas besoin d'être pris en cohorte, mais on a déterminé que les élèves du programme O₂ apprennent le mieux dans de plus petites classes. Des détails spécifiques sur la taille des classes se trouvent dans la [politique sur le programme O₂](#). On doit aussi noter que l'admission au programme O₂ se fait uniquement en 10^e année, vu que l'on s'attend à ce que les élèves s'engagent à un processus d'exploration des carrières de trois ans.

Fondations du programme O₂

Le programme O₂ est unique aux écoles publiques de la Nouvelle-Écosse. Il a été conçu afin de donner aux enseignants la souplesse nécessaire pour établir des liens dans la communauté basés sur les intérêts des élèves et pour développer des activités d'apprentissage authentiques dans un milieu d'apprentissage sécuritaire et contrôlé. L'efficacité de l'apprentissage dans un contexte authentique où les résultats et les indicateurs théoriques et pratiques peuvent s'aligner dans le cadre d'un éventail d'activités permet de consolider l'apprentissage chez les élèves.

Voici un aperçu de ce à quoi ressemble l'éducation et la réussite pour les élèves du programme O₂ :

- Tous les élèves du programme O₂ apprennent par l'entremise d'un vaste éventail d'activités d'apprentissage en milieu communautaire afin de les aider à prendre des décisions importantes et intentionnelles sur leur éducation postsecondaire et leur cheminement professionnel.
- Chaque élève dispose d'un enseignement équitable et sensible à ses besoins, qui lui offre suffisamment de temps et lui accorde suffisamment d'occasions de s'exercer.
- Tous les élèves du programme O₂ participeront à leur apprentissage en se concentrant sur le développement des compétences transdisciplinaires et des aptitudes et sur l'exploration des carrières.
- La salle de classe du programme O₂ doit favoriser l'équité et refléter la démographie de la population étudiante en assurant que chaque élève voit la possibilité de réussite dans ce programme.
- Quand l'apprentissage se produit par l'entremise d'une activité d'apprentissage en milieu communautaire, il est essentiel de prioriser la sécurité du milieu d'apprentissage. On doit respecter les politiques provinciales et celles du centre régional pour l'éducation (CRE) ou du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP). Consultez la [politique sur l'apprentissage en milieu communautaire](#) pour obtenir d'autres détails.

Attentes du programme

Apprentissage du programme O₂

Les élèves qui finissent leurs études secondaires dans le cadre du programme O₂ sont censés faire la preuve des compétences suivantes :

- Participation active dans leur apprentissage
- Capacité d'énoncer un parcours éducatif et un plan de carrière
- Conscience de leurs propres compétences et forces
- Développement des compétences, des connaissances et des attitudes nécessaires pour atteindre la réussite dans un milieu de travail
- Capacité de faire la transition vers le monde du travail, une profession ou un programme du postsecondaire
- Conscience et compréhension des renseignements sur le marché du travail en Nouvelle-Écosse
- Capacité de trouver une profession satisfaisante en Nouvelle-Écosse

C'est la réalisation des résultats d'apprentissage du programme O₂ qui permet aux apprenants de répondre à ces attentes. Avec les classes de taille plus réduite et le milieu d'apprentissage tel qu'il est conçu pour les élèves du programme O₂, les activités supplémentaires d'apprentissage par l'expérience et la mise en place de liens forts avec la communauté peuvent servir de point d'ancrage pour ces élèves. Les élèves du programme O₂ fréquentent des cours particuliers dans le cadre d'une cohorte. Les élèves qui font partie d'une cohorte passeront beaucoup de temps ensemble, ce qui leur permettra d'établir des relations solides. Les membres de la cohorte s'aideront les uns les autres afin d'apprendre et de développer leurs compétences en leadership et en travail d'équipe. Il a été prouvé qu'un milieu offrant ce genre de soutien est efficace pour aider les élèves du programme O₂ à obtenir de meilleurs résultats dans leur apprentissage à l'école et dans le milieu de travail. Il convient également de noter que les ETP fournis pour ce programme permettent aux écoles de créer des sections supplémentaires pour les classes, avec des effectifs plus réduits, afin de favoriser la participation des élèves et leur apprentissage.

Engagement de l'école envers les élèves du programme O₂

Lorsque l'école entreprend d'offrir le programme « Options et opportunités », elle s'engage vis-à-vis d'un groupe d'élèves qui :

- souhaite en apprendre davantage sur lui-même
- souhaite explorer ses options pour l'orientation
- peut s'adonner à des activités autonomes et des activités d'apprentissage en milieu communautaire en toute sécurité
- pourrait souhaiter de retrouver sa motivation à apprendre en se concentrant sur le développement des compétences et l'exploration des carrières
- tire profit des liens établis entre l'école, l'éducation postsecondaire et le cheminement professionnel.

La salle de classe du programme O₂

Une salle de classe novatrice, créative et souple joue un rôle important au niveau de l'expérience de l'élève dans le programme O₂. La composition du milieu d'apprentissage et la prestation dans ce milieu entraînent des répercussions sur la confiance grandissante des apprenants. Un milieu d'apprentissage efficace dans le cadre du programme O₂ est un milieu qui établit une atmosphère dans lequel les élèves :

- se sentent liés aux uns les autres et à leur apprentissage;
- se sentent en sécurité et à l'aise de prendre des risques dans leur apprentissage;
- peuvent apprendre de leurs échecs; et
- peuvent célébrer leurs réussites.

Chaque communauté scolaire en Nouvelle-Écosse a une culture unique; par conséquent, chaque classe et programme O₂ sera unique. Il est important pour les enseignants d'être conscient de la culture de la classe et de l'école et d'adapter l'expérience en salle de classe aux besoins de leurs élèves.

La salle de classe du programme O₂ est un endroit où tous les élèves méritent d'avoir leur place (qu'on défende et valide leur identité et qu'on permette son essor), où leurs voix et leurs choix sont respectés et où on les aide à atteindre leurs objectifs. La salle de classe du programme O₂ respecte l'identité culturelle et linguistique, les systèmes de connaissances et les expériences vécues de chaque élève. Dans la classe du programme O₂, tous les élèves reçoivent de l'aide sous forme de ressources et d'occasions qui enrichissent leur apprentissage. Il est important de prendre le temps d'établir un milieu chaleureux et accueillant dans lequel on a des attentes élevées pour l'apprentissage. Il est important de donner l'exemple des attentes envers les interactions respectueuses afin de favoriser la réussite des élèves dans le programme.

Les attentes en ce qui a trait à la sécurité sont établies dès le début du programme et il y a souvent des conversations sur la culture de sécurité. Il existe de nombreuses occasions de participation et d'apprentissage en milieu communautaire, ce qui fait que le concept de la sécurité est important pour tous les élèves. La participation des élèves en dehors de la salle de classe contribue à leur croissance personnelle, au développement des compétences, à une sensibilisation à la sécurité et à la confiance en soi. Les élèves développent ainsi des liens solides et un engagement envers le programme, leurs camarades de classe, l'atteinte de leurs objectifs et la communauté..

Exigences pour le diplôme dans le cadre du programme O₂

En Nouvelle-Écosse, les élèves doivent obtenir au moins 18 crédits pour pouvoir obtenir le diplôme de fin d'études secondaires. Treize de ces crédits sont obligatoires tandis que cinq sont des cours facultatifs. Afin d'être admissible pour le certificat du programme O₂ et de répondre aux exigences du programme, les élèves doivent achever avec succès le cours d'Orientation 10, Apprentissage en milieu communautaire 11 et trois cours d'éducation coopérative et développer un portfolio de carrière. Les élèves reçoivent leur certificat du programme O₂ lors de leur cérémonie de remise de diplôme, et la note O₂ paraît sur les relevés de notes. Ces certificats sont envoyés aux consultants en orientation des jeunes de chaque CRE ou du CSAP afin qu'ils puissent les distribuer aux écoles.

Participation des élèves dans une école du programme O₂

À quoi ressemble la réussite dans une salle de classe du programme O₂?

La salle de classe du programme O₂ peut être un milieu animé dans lequel les élèves participent à différentes expériences adaptées à leurs champs d'intérêt et leurs besoins et qui demandent aux élèves de collaborer et d'adopter divers rôles de leadership dans la classe, dans l'école et dans la communauté. Chaque salle de

classe du programme O₂ a accès à des ressources pour que les élèves puissent s'enrichir et explorer des carrières dans le cadre d'une vaste gamme d'activités qui pourraient inclure les suivantes :

Obtention de certificats	Défis de pensée axée sur la conception	Excursions sur le terrain
Conférenciers (mentors)	Observations au poste de travail	Développement d'un portfolio
Apprentissage par le service	Simulations et ateliers	Formation en milieu de travail

Conception universelle de l'apprentissage (UDL)

Offre multiple moyens de Participation	Offre multiple moyens de Représentation	Offre multiple moyens d'Action et d'expression
Motivent les élèves et suscitent leur intérêt continu pour l'apprentissage de différentes façons.	Présentent l'information et le contenu de différentes façons afin de faciliter la compréhension.	Offre des options et des dispositifs de soutien qui permettent à tous de créer, d'apprendre et de communiquer.

Le programme d'études offert à travers les expériences du programme O₂ s'aligne avec les principes de la conception universelle de l'apprentissage (UDL). UDL est un cadre qui peut s'appliquer à tous les aspects du programme O₂, puisqu'il vise la réussite des élèves dans leur apprentissage en leur donnant accès à des activités d'apprentissage exigeantes et chargées de sens. Ces expériences s'ajoutent à des fondements solides pour l'apprentissage et offrent des moyens de recueillir des preuves de l'apprentissage grâce à :

- La participation : Le « pourquoi » des expériences des élèves dans le programme O₂ doit être lié à leurs champs d'intérêt et leur offrir des occasions de trouver des informations et d'approfondir leurs connaissances. Le but est de motiver les élèves et de susciter leur intérêt pour l'apprentissage.
- La représentation : Le « quoi » de l'apprentissage. Les élèves obtiennent des informations grâce à des expériences dans plus d'un format.
- Les actions ou expressions : Le « comment » de l'apprentissage. Les élèves tireront leurs propres conclusions de leur apprentissage et on doit leur offrir une certaine flexibilité au niveau de la manière dont ils communiquent leur apprentissage ou y réfléchissent.

La salle de classe du programme O₂ est un endroit où les élèves peuvent faire entendre leur voix; on les encourage à respecter les contributions des autres et à favoriser l'apprentissage de leurs camarades de classe. Les expériences d'apprentissage en milieu communautaire devraient être guidées par les champs d'intérêt des élèves. Étant donné l'approche axée sur les élèves et la sensibilité aux besoins dans la salle de classe du programme O₂, il est important que les enseignants fassent preuve de souplesse au niveau de leur offre et de la façon dont on motive les élèves.

Quand l'approche est centrée sur les élèves, l'aménagement physique de la salle de classe doit être souple et créatif. L'espace, les meubles et les matériaux doivent être disposés de façon à maximiser les possibilités d'apprentissage et la participation de chaque élève, gardant en tête que ce qui fonctionne pour un élève risque de ne pas être idéal pour un autre. Les enseignants doivent aussi se souvenir que ce qui fonctionne une année risque de ne pas fonctionner l'année suivante, puisque les champs d'intérêt et les besoins des élèves changent et évoluent d'une année à l'autre. Les attentes élevées envers l'apprentissage des élèves ne changent pas, toutefois. Cette attente est une caractéristique principale d'un programme O₂ réussi.

Consultez les [lignes directrices pour le UDL](#) (en anglais seulement) pour obtenir d'autres informations.

Enseigner pour motiver les élèves

Il faut que les approches de l'enseignement varient et soient adaptées aux besoins des élèves, au contenu et au contexte. Les élèves du programme O₂ ont eu du succès avec des activités d'apprentissage par l'expérience, ce qui peut nous guider au moment de développer des activités pour motiver les élèves à apprendre.

L'apprentissage fondé sur les projets, l'apprentissage par l'enquête et l'apprentissage en milieu communautaire rendent le programme O₂ unique et utile pour les élèves, les enseignants et la communauté.

Les pratiques pédagogiques d'une grande utilité qui contribuent à la réussite des apprenants du programme O₂ peuvent inclure les suivantes :

Apprentissage actif	Anticipation	Conception inverse
Pensée axée sur la conception	Enseignement différencié	Évaluation formative
Préparation avant la lecture	État d'esprit axé sur le développement	Apprentissage par l'enquête
Apprentissage interactif	Rétroactions rapides et utiles	Apprentissage avec portfolio
Conférences enseignant/élève	Intégration de la technologie	Pratiques de réflexion

Portfolio numérique

Les élèves du programme O₂ doivent faire le suivi de leur croissance et leur apprentissage dans le programme à l'aide d'un portfolio numérique. Le portfolio numérique montrera des preuves du développement des compétences, de réflexion critique, de résolution de problèmes, de travail d'équipe, de citoyenneté et d'établissement d'objectifs au cours des trois ans du programme O₂. Le portfolio reflète le développement des compétences chez les élèves et montre qu'ils comprennent l'importance de continuer à apprendre pendant toute leur vie et qu'ils sont prêts à effectuer les transitions qu'ils rencontreront dans leur vie et dans leur travail.

Le portfolio numérique est un document dynamique; les élèves du programme O₂ doivent continuer de le mettre à jour en y ajoutant les preuves de l'apprentissage et de développement de tous leurs cours et/ou expériences. Les élèves auront accès à des outils virtuels, y compris myBlueprint, tout au long de leur parcours secondaire afin de faciliter le développement de leur portfolio numérique.

Les élèves et les enseignants peuvent travailler ensemble pour développer les critères initiaux pour l'évaluation du portfolio en 10^e année. Ces critères pourront être modifiés en fonction des possibilités d'apprentissage et de la participation des élèves pendant leur parcours secondaire. Le portfolio numérique mettra en valeur leur apprentissage tout au long du secondaire. Les élèves pourront continuer d'y accéder après la fin de leurs études pourvu qu'ils le fassent au moins une fois par an.

L'enseignant du programme O₂

Au moment de finaliser les affectations pour le poste d'enseignant principal du programme O₂ ou d'enseignant d'un sujet cohorte, les attributs et les expériences qui suivent seraient utiles :

- engagement de respecter et de faire honneur à l'identité culturelle et linguistique et aux systèmes de connaissance de chaque élève afin que les élèves se sentent les bienvenus, en sécurité et capables d'obtenir d'excellents résultats
- engagement à créer et à favoriser des milieux d'apprentissage et des expériences positifs, accessibles et équitables
- engagement à fournir des conseils et à défendre les élèves du programme
- preuves d'expérience et engagement envers une approche centrée sur les élèves et des instructions individualisées basées sur les forces et les difficultés des élèves

- engagement à nouer des relations constructives avec les élèves, les parents/tuteurs, les familles et les autres membres de la communauté scolaire en vue de favoriser collectivement le bien-être et la réussite des élèves
- expérience avérée et engagement envers l'apprentissage transdisciplinaire et intégré
- compétences en organisation, en leadership, en collaboration et en communication qui sont essentielles à la bonne prestation du programme O₂
- expérience avérée en apprentissage par l'enquête et en apprentissage axé sur des projets
- capacité à développer et à maintenir des relations solides avec des partenaires communautaires
- capacité avérée à faire preuve de souplesse dans un milieu d'apprentissage fluide
- engagement à travailler en équipe pour planifier et offrir les activités
- compréhension de l'apprentissage par l'expérience et de l'apprentissage en milieu communautaire et engagement envers ceux-ci

Responsabilités de l'enseignant principal du programme O₂

Les écoles du programme O₂ doivent avoir un enseignant principal du programme O₂. La province s'attend à ce que les écoles libèrent les enseignants responsables du programme O₂ à raison d'un bloc par semestre dans leur emploi du temps d'enseignement, pour les responsabilités se rapportant au programme. L'enseignant ne peut avoir aucune autre affectation pendant ce bloc de temps. Le bloc correspond à une période de cours normale à l'emploi du temps dans la journée d'école.

Il faut que le rôle de l'enseignant principal du programme O₂ soit flexible afin de favoriser l'apprentissage en milieu communautaire et de répondre aux besoins de l'école, des enseignants, des familles et des élèves. Ce rôle peut inclure les aspects suivants :

- servir de conseiller et de défenseur des élèves du programme O₂ au sein de l'école et de la communauté
- travailler avec les élèves afin de comprendre les capacités, l'identité et les forces et besoins bien particuliers de chaque élève et de lui apporter du soutien à cet égard
- assurer la sécurité des élèves et respecter les processus de gestion des risques lorsqu'ils prennent part à des activités d'apprentissage en milieu communautaire
- surveiller fréquemment les progrès des élèves et fournir des interventions en temps opportun quand cela est exigé afin de favoriser la réussite dans l'apprentissage et de répondre aux attentes de l'entente sur l'apprentissage
- coordonner les sessions d'information pour les parents et les sessions d'accueil
- maintenir un contact régulier avec les familles afin de les informer des progrès des élèves, de planifier des activités d'apprentissage en milieu communautaire et de leur fournir toute autre information pertinente sur le programme; cela peut être fait par l'entremise de bulletins, de courriels, de mémos, d'entretiens, d'appels téléphoniques, etc.
- coordonner les rencontres de l'équipe du programme O₂ lors desquelles il y aura des échanges d'informations sur les progrès, les champs d'intérêt et les buts des élèves ainsi que sur les possibilités du programme
- établir un processus pour des rencontres fréquentes avec les élèves du programme O₂ lors de leurs trois ans du secondaire afin de faciliter leur apprentissage et de les aider à planifier pour leur vie postsecondaire
- collaborer avec l'équipe du programme O₂ de l'école afin de développer et de mettre en vigueur une ligne de temps pour offrir des activités d'apprentissage chargées de sens aux élèves
- trouver et planifier des possibilités d'obtenir de l'appui de la communauté afin de faciliter l'apprentissage des élèves, par exemple des excursions sur le terrain, des conférenciers invités, des tours, des ateliers, etc.

- planifier des projets intégrés qui renforcent les objectifs du programme et aligner les frais du projet prévu avec le budget
- planification et gestion de budget, y compris la mise en évidence de ressources à acheter, la gestion des dépenses, les conseils pour les demandes de subvention « workit » et les frais des activités d'apprentissage en milieu communautaire
- maintien des dossiers des élèves du programme O₂, y compris compléter tous les formulaires et les avis nécessaires pour participer à des activités d'apprentissage en milieu communautaire
- assurer la communication avec l'administration et les conseillers scolaires pour toutes les questions liées aux élèves du programme O₂ et au programme lui-même
- fournir des conseils sur le processus d'établissement de l'horaire afin d'assurer que l'offre de cours et l'emploi du temps s'alignent avec la politique du programme O₂
- promotion du programme O₂, y compris offrir des séances d'information à tous les élèves de la 9e année, au personnel et aux familles.
- diriger une équipe d'école (y compris le personnel de soutien) lors du processus de sélection pour le programme O₂
- promouvoir l'approche d'apprentissage en milieu communautaire auprès des enseignants et des partenaires communautaires
- fournir à tout le personnel de l'école de l'information sur le programme O₂ (promotion du programme, succès des élèves, etc.)
- faciliter les progrès des élèves dans la réalisation des différents jalons menant à la garantie d'une place au nssc
- aider les enseignants des cours d'éducation coopérative lorsque cela est nécessaire; dans plusieurs écoles du programme O₂, l'enseignant responsable offre aussi les cours coop aux élèves
- servir de personne-ressource dans l'école et travailler et communiquer avec les consultants en orientation des jeunes

Gestion des dossiers

Les enseignants du programme O₂ doivent créer et maintenir des documents pour les élèves du programme. Ces documents contiennent de l'information sur l'entrée dans le programme et d'autres détails sur les activités d'apprentissage en milieu communautaire pour les assurances. L'information dans les dossiers du programme O₂ doit être conservée dans un lieu sécuritaire pendant six ans après la fin du programme ou la date à laquelle l'élève a quitté le programme. Les notes sur l'entretien et les formulaires de demande des élèves qui n'ont pas été admis au programme O₂ doivent être conservés pendant une pleine année scolaire après la date de la demande. Voici les formulaires et les informations spécifiques qui doivent être dans le dossier d'un élève du programme O₂ :

Documents requis*

- lettre d'acceptation
- formulaire de demande du programme O₂ complété
- notes sur l'entretien pour le programme O₂
- documents portant sur la transition hors du programme
- formulaire d'autorisation pour l'utilisation des images
- entente sur l'apprentissage signée et autres contrats de l'élève, s'il y a lieu
- Le formulaire d'évaluation des risques pour les activités d'apprentissage autonome des élèves dans la communauté doit être conservé dans le dossier pendant un an.

D'autres types de documents pourraient être inclus dans le dossier d'un élève, mais sont toutefois facultatifs, par exemple :

- prix et certificats de reconnaissance ou de complétion
- vérification de crédits pour les cours ou plan pour l'obtention du diplôme
- copies de communications avec les familles (ex. information sur les activités d'apprentissage en milieu communautaire)
- documents sur les observations au poste de travail

*Ces dossiers doivent être accessibles à l'administration et aux consultants en orientation des jeunes.

Être admis au programme O₂ ou le quitter

Processus d'admission

Le processus d'admission doit comprendre des entretiens avec les élèves, les familles, la communauté, les enseignants de la 9e année, les administrateurs scolaires, les conseillers, les équipes de planification pour l'élève et le personnel de soutien afin d'assurer que tous les élèves ont un accès équitable au programme O₂. Le processus doit prendre fin en mai au plus tard. Cela assurera suffisamment de temps et d'occasions de bien planifier, de communiquer et de mettre le programme en œuvre. De nombreuses écoles alignent le processus d'admission avec la ligne de temps pour la sélection des cours.

Il est essentiel d'assurer un processus d'admission équitable. Comme indiqué dans la [Politique sur l'éducation inclusive](#), les écoles doivent faire leur part pour assurer l'offre d'éducation inclusive nécessaire pour prioriser l'équité en mettant un accent sur l'équité, avec des mesures pour aider à connaître la réussite des élèves qui sont traditionnellement marginalisés, racialisés, sous-représentés et défavorisés. Il faut pour cela développer des relations avec les élèves, le personnel de soutien et les communautés afin qu'ils puissent se voir reflétés dans le programme O₂. Un principe directeur de la politique du programme O₂ affirme que le programme doit refléter la démographie de l'école.

Le processus d'admission comprend des rencontres et des présentations pour tous les élèves de la 9e année, le personnel et des représentants des familles, dans la mesure du possible. Les élèves et les familles doivent soumettre une demande d'admission au [programme O₂](#). Tous les élèves qui soumettent une demande auront un entretien pour déterminer leur admission au programme. On organise alors un processus d'entretien qui peut inclure des représentants de la famille ou le personnel de soutien. Une personne qui connaît bien l'élève peut choisir de faire une recommandation à l'enseignant responsable du programme O₂. Cela peut être fait par courriel, dans une lettre, par téléphone, etc. On doit assembler un panel de deux ou trois personnes pour tous les entretiens; il est essentiel de faire preuve de souplesse lors du processus d'entretien, puisque ce format pourrait ne pas convenir à tous les élèves. Du personnel de soutien devrait participer au processus d'entretien et au panel afin d'assurer l'inclusivité et l'équité du processus. ([Rubrique pour l'entretien](#))

Les élèves qui sont admis au programme O₂ doivent signer une [entente sur l'apprentissage](#). Ce document représente l'engagement de l'élève envers le programme et ses objectifs. L'entente sur l'apprentissage est signée par l'élève et sa famille.

L'annexe contient des stratégies, y compris une suggestion de ligne de temps, qui ont bien fonctionné pour de nombreuses écoles du [programme O₂](#) en Nouvelle-Écosse.

Autres recommandations liées à l'admission des élèves

- Tous les élèves qui soumettent une demande recevront les questions de l'entretien et une liste des attentes au moins 5 jours avant l'entretien.

- On doit s'assurer que toutes les parties intéressées (élèves, personnel de l'école, personnel de soutien, familles et communauté) ont accès à l'information sur le programme O₂ et au processus de demande et d'admission.
- On doit rencontrer le personnel de la 9e année (enseignants, conseillers scolaires, agents de soutien et d'inclusion scolaire et administrateurs) afin de discuter du format et du processus pour les présentations dans les salles de classe ainsi que du plan de promotion pour le programme lors des soirées pour les parents.
- On doit rencontrer l'administration de l'école secondaire et les conseillers scolaires afin de fournir des commentaires et des suggestions ainsi qu'un aperçu du processus de sélection.
- Il faut déterminer les critères pour la liste d'attente en consultation avec l'équipe d'administration de l'école secondaire.
- Il faut repasser le niveau d'engagement requis pour le programme O₂ avec les élèves et les familles quand cela sera possible afin d'assurer que tout le monde comprend les objectifs et les attentes du programme.
- Il faut revoir l'information destinée aux élèves avec tous les élèves afin d'assurer qu'ils prennent des décisions éclairées lors du processus de sélection. Cela est aussi nécessaire au moment d'assurer l'offre de dispositifs de soutien et de stratégies pour les élèves qui commencent le programme.
- L'assiduité est un facteur qui peut être discuté avec un élève au moment d'évaluer leur candidature pour le programme O₂; toutefois, ce facteur ne doit pas être le seul déterminant.

Quitter le programme O₂

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles un élève ne terminerait pas le programme O₂ de trois ans, y compris :

- L'élève et la famille ont décidé de choisir d'autres options pour l'apprentissage dans l'école.
- Grâce à l'exploration de carrières, l'élève pourrait décider qu'il doit s'inscrire à des cours qui ne lui permettent pas de répondre à toutes les attentes pour le programme O₂.
- L'élève, la famille ou l'école pourrait décider que le programme O₂ n'est plus adapté aux besoins de l'élève. L'équipe de l'école travaillera avec l'élève et la famille pour suivre un processus de planification qui assurera que tout élève qui quitte le programme reçoive tout de même les dispositifs de soutien nécessaires pour réussir dans son apprentissage.
- La désignation O₂ doit être supprimée du profil PowerSchool des élèves qui quittent le programme, et les documents portant sur le départ doivent être inclus dans le dossier de l'élève.

Quand un élève n'a pas répondu aux attentes de l'entente sur l'apprentissage du programme O₂, on doit faire des démarches pour offrir à l'élève des occasions d'atteindre la réussite avant de le laisser quitter le programme. Les écoles doivent développer un processus et prendre note des actions prises, y compris :

- Discussions formelles ou informelles avec l'élève, la famille et l'enseignant
- Conversations formelles entre les membres de l'équipe O₂ et un administrateur scolaire afin d'évaluer les circonstances et les besoins et d'assurer que tous les dispositifs de soutien sont offerts et accessibles pour l'élève
- Rencontre formelle avec l'élève, la famille et l'école
- Développement d'une entente probatoire qui établit clairement les stratégies, les dispositifs de soutien et les attentes pour l'amélioration, l'engagement et la croissance de l'élève

L'élève doit être accordé suffisamment de temps pour montrer son engagement envers son apprentissage et le programme avant que l'on recommande qu'il quitte le programme. L'élève, la famille et l'école s'entendent sur la durée de cette période. Les stratégies, les dispositifs de soutien et les attentes doivent être notés et formalisés et on doit prévoir des rencontres régulières pour des suivis. Lorsqu'il n'y a pas d'amélioration pendant la période

choisie et qu'on ne note pas de changements lors des rencontres de suivi, l'élève peut être retiré du programme. Il doit y avoir des dispositifs de soutien en place pour aider l'élève à effectuer la transition vers des cours appropriés. L'enseignant principal du programme O₂ doit garder la famille et l'administration informées des progrès lors des rencontres de suivi comme établi dans l'entente probatoire.

Quand un élève est retiré du programme, l'enseignant principal a la responsabilité d'en informer l'élève et la famille par écrit. Une copie de cette lettre doit être conservée dans le dossier de l'élève pendant six ans après la fin de cette année scolaire.

Emploi du temps des élèves du programme O₂

Taille des classes du programme O₂

Il est seulement possible de commencer le programme O₂ en 10^e année. Les élèves ne seront pas admis au programme O₂ après la fin de la 10^e année (consulter la politique du programme O₂). La cohorte de la 10^e année est composée d'un maximum de 20 élèves; on doit obtenir la permission par écrit des consultants en orientation des jeunes du CRE ou du CSAP afin de dépasser cette limite. Le consultant en orientation des jeunes doit en informer le MEDPE. Cette taille de classe s'aligne avec l'entente pour les places assurées au Nova Scotia Community College (NSCC).

La plus petite taille de classe vise à aider les élèves à recevoir de l'attention individualisée basée sur leurs besoins, leurs champs d'intérêt et leurs objectifs pour leur éducation et leur carrière. Un tel milieu permet l'offre de dispositifs de soutien, de communication et de possibilités de mettre en œuvre des stratégies novatrices qui peuvent répondre aux besoins en matière d'apprentissage.

Horaire des enseignants et des cours

Il y a d'autres facteurs à prendre en compte en ce qui concerne l'emploi du temps pour le programme O₂ et l'utilisation des ETP pour ce programme :

- Si l'école souhaite offrir le programme O₂, elle doit au préalable obtenir l'approbation du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Veuillez consulter le consultant en orientation de la jeunesse du conseil scolaire pour obtenir cette approbation préalable pour votre école.
- Les cours offerts dans le cadre du programme O₂ doivent tomber pendant la journée d'école ordinaire.
- L'enseignant responsable du programme O₂ doit enseigner l'un des cours de 10^e année exigés (cours d'orientation de 10^e année ou cours d'apprentissage en milieu communautaire de 11^e année). Il est recommandé que cet enseignant continue d'enseigner au moins un des cours pour ces élèves en 11^e et en 12^e année.
- Dans les écoles où un enseignant autre que l'enseignant principal du programme O₂ offre le cours d'éducation coopérative aux élèves du programme O₂, on encourage l'école à libérer au moins un bloc de temps (à partir des ETP fournis à l'école pour le programme O₂) pour l'enseignant en question afin de lui permettre d'aider et de superviser les élèves pendant leurs stages coop.
- Le cours d'Orientation 10 est prérequis pour le cours d'Apprentissage en milieu communautaire 11 et doit être offert le premier semestre de la 10^e année. On recommande que le cours d'Apprentissage en milieu communautaire soit offert le deuxième semestre de la 10^e année.
- Les écoles peuvent inscrire des élèves qui ne font pas partie du programme O₂ aux cours d'éducation coopérative avec les élèves qui font partie du programme O₂. Des subventions ciblées sont fournies afin d'aider les élèves du programme O₂ à apprendre dans des classes plus petites et plus souples. Les classes d'éducation coopérative doivent être composées à au moins 50 % d'élèves du programme O₂ et contenir un maximum de 25 élèves.

- Les élèves doivent prendre les cours coop en 11e et en 12e année. On recommande que le premier crédit coop ait lieu lors du premier semestre de la 11e année, le second lors du deuxième semestre de la 11e année et le troisième lors du premier ou deuxième semestre de la 12e année. Afin de donner aux élèves suffisamment de temps pour prendre des décisions éclairées sur leur éducation et leur carrière, on ne recommande pas d'offrir plusieurs crédits coop en 12e année, surtout lors du deuxième semestre. Cela peut entraîner des répercussions sur la fin des études secondaires, les exigences du programme O₂ et les exigences pour l'admission à des établissements postsecondaires.
- Du personnel sera en mesure d'offrir d'autres parties de cours aux élèves du programme O₂ afin de favoriser leur réussite. Ces cours doivent être composés à au moins 50 % d'élèves du programme O₂ et contenir un maximum de 25 élèves.

L'équipe du programme O₂

Une approche axée sur la collaboration entre les enseignants, les conseillers scolaires, l'administration et d'autres membres du personnel de l'école contribuera à la réussite du programme O₂ et des élèves qui en font partie. Deux enseignants ou plus devraient se partager la responsabilité des élèves du programme O₂. Il y aura ainsi des occasions d'offrir un apprentissage transdisciplinaire aux élèves et de mettre en œuvre des stratégies qui permettront d'intégrer l'exploration de carrières à l'apprentissage quotidien. Les équipes d'enseignement offrent davantage d'occasions de favoriser la souplesse dans la conception et la prestation des programmes.

L'équipe du programme O₂ peut être différente dans chaque école; elle doit se rencontrer régulièrement afin de faire le suivi des progrès des élèves, de planifier des activités d'apprentissage avec des partenaires communautaires et de collaborer afin de favoriser le bien-être et la réussite des élèves.

Partenaires du programme O₂

Célébrer l'apprentissage des élèves et les partenariats communautaires

La célébration des jalons et des accomplissements des élèves est une partie importante de la culture et de la salle de classe du programme O₂; elle permet de valider l'apprentissage et les succès des élèves tout en faisant la promotion du programme. Les soirées pour les parents, les jalons en salle de classe et les reconnaissances communautaires sont quelques-unes des façons dont une salle de classe du programme O₂ peut célébrer les accomplissements d'une classe, d'un groupe ou d'une personne.

Le leadership est une partie importante de la croissance d'un élève du programme O₂. Une des caractéristiques principales d'une salle de classe du programme O₂ est l'offre aux élèves d'occasions de développer et de montrer leurs talents en leadership. Les élèves du programme O₂ sont d'excellents ambassadeurs pour leur école, militants communautaires et leaders étudiants quand ils disposent d'occasions et de conseils.

Quand on célèbre les succès, on doit reconnaître le rôle que jouent les partenaires communautaires au niveau de la motivation et de l'apprentissage des élèves. Les écoles du programme O₂ pourraient choisir d'inviter des partenaires à assister à des événements à l'école lors desquels ils seront reconnus et recevront un certificat et un remerciement formel des élèves et de l'administration. Il s'agirait d'une autre occasion pour les élèves de faire part de l'apprentissage qu'ils ont effectué avec un partenaire communautaire et de montrer leur croissance et les façons dont ils ont mis en application ce qu'ils ont appris, développé leurs compétences et exploré des carrières.

Nova Scotia Community College (NSCC)

Les élèves du programme O₂ qui souhaitent faire la demande pour une place assurée au NSCC doivent respecter toutes les dates limites du NSCC. Ces dates et ces exigences pour obtenir une place garantie sont susceptibles de changer chaque année. Les changements seront communiqués aux CRE et au CSAP par les consultants en orientation des jeunes. On recommande de communiquer les dates limites et les exigences pour

l'admission avec toutes les familles du programme O₂ chaque année en septembre. Les demandes, les confirmations d'acceptation et les paiements de frais en retard mèneront à la perte de la place garantie pour les élèves du programme O₂.

Gestion des risques : vue d'ensemble

La gestion des risques est une composante essentielle pour la planification et la mise en œuvre d'une activité d'apprentissage en milieu communautaire pour les élèves.

- Les écoles doivent respecter la politique sur l'apprentissage en milieu communautaire (lien).
- Les enseignants et les écoles doivent obtenir un consentement en connaissance de cause avant de permettre la participation à toute activité d'apprentissage en milieu communautaire ou excursion sur le terrain. Le consentement en connaissance de cause signifie que l'on a rempli les formulaires du CRE ou du CSAP ainsi que le formulaire d'évaluation des risques pour les activités d'apprentissage autonome des élèves dans la communauté, s'il y a lieu.
- L'évaluation des risques et les formulaires de consentement éclairé doivent être conservés dans un lieu sécuritaire dans l'école pendant un an.
- Les directions d'écoles doivent toujours être informées d'activités d'apprentissage en milieu communautaire. Les enseignants doivent sensibiliser les élèves aux questions de sécurité avant de les laisser participer à des activités d'apprentissage en milieu communautaire.

Il est important de se préparer pour toute activité d'apprentissage en milieu communautaire avant, pendant et après l'activité elle-même. Consultez la ressource pour l'apprentissage en milieu communautaire (lien).

Rôle du programme d'assurance des écoles (SIP—School Insurance Program) dans l'apprentissage en milieu communautaire

Le School Insurance Program est un organisme à but non lucratif qui gère tous les aspects de l'assurance des biens et de l'assurance-dommages pour les Centres régionaux pour l'éducation de la Nouvelle-Écosse, Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), et le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse (CCNE)

<https://sip.ca/fr/about-us>.

Les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse sont assurées par le Nova Scotia School Insurance Exchange, informellement connu sous le nom du programme d'assurance des écoles (SIP—School Insurance Program). SIP assure des services d'administration, de gestion des risques, de réduction des pertes, de financement du risque et de traitement des réclamations pour les écoles, les CRE et le CSAP dans la province.

La plupart des élèves inscrits à une école publique en Nouvelle-Écosse sont automatiquement assurés par SIP. Le plan couvre les accidents pendant que l'élève :

- est sur les terrains de l'école;
- est dans un milieu de travail ou à un autre stage communautaire à des fins éducatives;
- participe à une activité scolaire, y compris le déplacement direct aller ou retour de l'école, le stage ou l'activité.

Les élèves sont couverts par le programme SIP pendant qu'ils participent à des activités d'apprentissage en milieu communautaire. Il existe certaines restrictions selon les politiques du SIP, par exemple quand les élèves voyagent par eau ou par air. Les politiques du SIP établissent que les élèves ne peuvent pas transporter leurs camarades à des activités scolaires et ne peuvent pas conduire de véhicules appartenant à un employeur. Il pourrait y avoir d'autres cas où il existe des restrictions. Les écoles doivent se référer au SIP pour chaque situation afin de déterminer s'il y a une couverture adéquate. Consultez l'administration de l'école ou votre

consultant en orientation des jeunes pour accéder au SIP et obtenir d'autres détails sur l'apprentissage en milieu communautaire.

Toutes les politiques d'assurance des CRE ou du CSAP doivent être respectées. La direction de l'école a la responsabilité d'obtenir tous les formulaires requis et d'assurer le respect des politiques lors des activités d'apprentissage en milieu communautaire.

Ces documents doivent être accessibles à l'administration et aux consultants en orientation des jeunes.

Transport :

Le transport de tous les élèves pour aller à des activités parascolaires et parallèles au programme scolaire ou en revenir est régulé par la Commission des services publics et d'examen de la Nouvelle-Écosse. Tous les CRE et le CSAP doivent respecter la Motor Carrier Act (Nouvelle-Écosse, 1998) en ce qui a trait au transport des élèves. Le SIP répond aux exigences des CRE et du CSAP selon la Motor Carrier Act, pourvu que l'on en respecte les règlements. Les enseignants responsables du programme O₂ doivent consulter la politique pour l'apprentissage en milieu communautaire ainsi que les politiques du CRE ou du CSAP au moment de planifier des activités à l'extérieur de l'école.

Signaler des incidents ou des accidents

Si un incident ou un accident se produit lors d'une activité d'apprentissage en milieu communautaire, l'enseignant responsable doit immédiatement consulter l'administration afin de déterminer le processus pour signaler l'incident ou l'accident en question.

Annexe

- [Politique du programme O₂](#)
- [Politique d'apprentissage en milieu communautaire](#)
- [Ressource pour l'apprentissage en milieu communautaire](#)
- [Formulaire de demande pour le programme O₂](#)
- [Notes sur l'entretien de l'élève](#)
- [Entente sur l'apprentissage](#)
- [Exemple de ligne de temps](#)
- [Politique sur l'éducation inclusive](#)